

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – COLLECTIVE GENIUS FORMATION

### 1. PRESENTATION

#### COLLECTIVE GENIUS

FORMATION est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 2, rue Alphonse Daudet 75014 Paris (France). COLLECTIVE GENIUS FORMATION développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise.

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de formation COLLECTIVE GENIUS FORMATION relatives à des commandes passées auprès de COLLECTIVE GENIUS FORMATION par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de COLLECTIVE GENIUS FORMATION, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que COLLECTIVE GENIUS FORMATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de COLLECTIVE GENIUS FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

### 2. FORMATIONS

#### INTERENTREPRISES

2.1 – Descriptif : les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises disponibles au catalogue COLLECTIVE GENIUS FORMATION et réalisées dans les locaux COLLECTIVE GENIUS FORMATION ou des locaux mis à disposition par COLLECTIVE GENIUS FORMATION.

2.2 – Conditions financières : le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de EURL COLLECTIVE GENIUS FORMATION.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

2.3 – Remplacement d'un participant : COLLECTIVE GENIUS FORMATION offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 100€ au profit de COLLECTIVE GENIUS FORMATION.

2.4 – Insuffisance du nombre de participants à une session : dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, COLLECTIVE GENIUS FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard dix jours ouvrés avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### 3. FORMATIONS

#### INTRAENTREPRISE

3.1 – Descriptif : les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprise exécutées dans les locaux de COLLECTIVE GENIUS FORMATION, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2 – Conditions financières : toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par COLLECTIVE GENIUS FORMATION. Sauf disposition contraire dans la proposition COLLECTIVE GENIUS FORMATION, un acompte minimum de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client.

### 4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 – Documents contractuels : pour chaque action de formation une convention est établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail et adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 – Règlement par un OPCA : en cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à COLLECTIVE GENIUS FORMATION. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par COLLECTIVE GENIUS FORMATION au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à COLLECTIVE GENIUS FORMATION au premier jour de la formation, COLLECTIVE GENIUS FORMATION se réserve

la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

**4.3 – Annulation des formations en présentiel à l’initiative du Client :** les dates de formation en présentiel sont fixées d’un commun accord entre COLLECTIVE GENIUS FORMATION et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d’annulation tardive par le Client d’une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

## 5. FACTURATION - REGLEMENT

**5.1 – Prix:** tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d’importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location du matériel courant (vidéo projecteur, etc.) sont facturés en sus, sauf accord écrit entre COLLECTIVE GENIUS FORMATION et le Client.

**5.2 – Paiement :** sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- Le règlement est accepté par prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal, en ligne sur le site [www.collectivegenius.eu](http://www.collectivegenius.eu);
  - Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l’échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l’application de pénalités d’un montant égal à trois fois le taux d’intérêt légal. COLLECTIVE GENIUS FORMATION aura la faculté de suspendre le service jusqu’à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à COLLECTIVE GENIUS FORMATION. Conformément à l’article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d’exigibilité donnera lieu au paiement d’une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l’indemnité forfaitaire.
- 5.3 – Limitations de responsabilité de COLLECTIVE GENIUS FORMATION :** quel que soit le type de prestations, la responsabilité de COLLECTIVE GENIUS FORMATION est expressément limitée à l’indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de COLLECTIVE GENIUS FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de COLLECTIVE GENIUS FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d’exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l’image et à la réputation.

**5.4 – Force majeure :** COLLECTIVE GENIUS FORMATION ne pourra être tenue responsable à l’égard du Client en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l’accident d’un consultant ou d’un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à COLLECTIVE GENIUS FORMATION, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d’autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l’interruption des télécommunications, l’interruption de l’approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de COLLECTIVE GENIUS FORMATION

**5.5 Propriété intellectuelle :** COLLECTIVE GENIUS FORMATION est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l’ensemble des formations qu’elle propose à ses Clients. A cet effet, l’ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu’en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par COLLECTIVE GENIUS FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de COLLECTIVE GENIUS FORMATION. A ce titre ils ne peuvent faire l’objet d’aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l’extérieur du Client sans accord exprès de COLLECTIVE GENIUS FORMATION. En particulier, le Client s’interdit d’utiliser le contenu des formations pour former d’autres personnes que son



propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

5.6 – Confidentialité : les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par COLLECTIVE GENIUS FORMATION au Client. COLLECTIVE GENIUS FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7 – Communication : le Client accepte d'être cité par COLLECTIVE GENIUS FORMATION comme client de ses offres de services, aux frais de COLLECTIVE GENIUS FORMATION. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, COLLECTIVE GENIUS FORMATION peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers.

5.8 – Protection des données à caractère personnel du stagiaire : les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services COLLECTIVE GENIUS FORMATION en charge du

traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services COLLECTIVE GENIUS FORMATION associés, y compris l'envoi des adresses mail des stagiaires à [scrum.org](mailto:scrum.org). Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à COLLECTIVE GENIUS FORMATION, 2 Rue Alphonse Daudet, 75014 Paris. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. Pour le traitement des données sur le site web [www.collectivegenius.eu](http://www.collectivegenius.eu), tous les données concernant le Client et les stagiaires, sont hébergées en Europe, auprès de la société GANDI SAS. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par COLLECTIVE GENIUS FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. La charte COLLECTIVE GENIUS FORMATION sur la protection des données personnelles est disponible sur le site [www.collectivegenius.eu](http://www.collectivegenius.eu)

5.9 – Droit applicable, attribution de compétence : les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et COLLECTIVE GENIUS FORMATION à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera

recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris.